

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Vote CA/CG/Affect de résultat - LOTISSEMENT DE SAINT CERNIN 2023 - DE_010_2024

Séance du lundi 15 avril 2024

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 02 avril 2024

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Absention : 0

quinze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE DUJOLS
ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD,
DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, PIERRE DUPONT, JEAN
CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, LUC AVELLANEDA,
Matthieu PIJOULAT

Représentés : GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE
DUJOLS

Absents : SYLVIE LACOMBE, STEPHANIE SALIES,
CHRISTELLE CHAUVET

Le conseil municipal, réuni et présidé par (1) de , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	26 829,15	0,00	26 829,15	0,00
Opérations exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	26 829,15	0,00	26 829,15	0,00
Résultat de clôture			26 829,15		-26 829,15	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total					26 829,15	

Date de transmission de l'acte: 17/04/2024

Date de réception de l'AR: 17/04/2024

015-211501754-DE_010_2024-DE
A G E D I

Pour mémoire: Virement à la section d'investissement	0,00
--	------

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	26 829,15

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture de AURILLAC le 17.04.2024
 et publication ou notification du 17.04.2024

Le Maire,
 A. DUJOLS

Le Maire,
 A. Dujols



La secrétaire de séance
 S. Gaillard

Date de transmission de l'acte: 17/04/2024
Date de reception de l'AR: 17/04/2024
015-211501754-DE_010_2024-DE
A G E D I